



Parrainage

Conditions spécifiques

Les conditions spécifiques du parrainage sont annexées aux conditions générales de l'École Drums&Co.ch, SNC.

Drums&Co.ch, SNC propose à tous ses élèves régulièrement inscrits à son École de musique une réduction de leurs frais d'écologie pour tout parrainage d'un candidat/élève qui souhaite s'inscrire à un cours d'instrument individuel ou collectif. Cette offre est cumulative, elle s'applique pour chaque parrainage.

Le parrain bénéficiera d'une réduction de 5 % sur tous les montants mensuels versés à l'École par le parrainé, hors frais d'inscription.

Pour bénéficier de cette réduction, le parrain devra remplir ce formulaire de parrainage **avant** l'inscription du parrainé à Drums&Co.ch, SNC et être à jour de ses propres paiements.

Cette réduction est valable pour l'année scolaire en cours dès lors que le parrainé est inscrit et s'acquitte de ses frais d'écologie. La réduction de 5% au bénéfice du parrain s'applique mensuellement en déduction de ses frais mensuels d'écologie. Cette réduction prend fin en cas de non-paiement, de cessation des paiements ou de départ du parrainé de l'École.

Exemple de parrainage : Alexandre est inscrit à l'École, il verse 162 CHF mensuellement pour un cours de batterie collectif. Il parraine Maxime, qui un mois plus tard, s'inscrit à un cours de piano individuel pour un montant mensuel de 225 CHF. Alexandre bénéficiera d'une réduction de 11,25 CHF soit 5% du montant mensuel payé par Maxime. Ainsi, pour son cours de batterie collectif, Alexandre ne paiera plus que des mensualités de 150,75 CHF à compter de l'inscription de Maxime.

Le parrain et le parrainé bénéficieront d'une réduction de 10 % sur l'ensemble des stages proposés par Drums&Co.ch, SNC.

Parrain

Parrainé

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Le parrain et le parrainé ont pris connaissance des conditions générales et spécifiques de l'École et les approuvent. Fait à Genève, le/...../.....

Signature du parrain :

Signature du parrainé :

Pour l'École Drums&Co.ch, Signature : Timbre :